

Présents : ROISINE Philippe, HUDRY-CLERGEON Vincent, MASSART Nathalie, MOLON Philippe, MICHEL Julien, DEMIZIEUX Chrystel, HARDY Yann, TISSOT Stéphane, CHEVALLEREAU Pascal, GUYONNAUD Stéphane, OUVRIER-NEYRET Pascal et SOBOTA Sylvain.

Absents : JONO Jean-Marc et PAILLOT Sarah.

MICHEL Julien est désigné comme secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- | | |
|--|--|
| 1) Approbation du compte-rendu de la séance du 21 Février 2022. | 4) Travaux de voirie au Villard : convention d'autorisation de voirie et d'entretien avec le Conseil Départemental. |
| 2) Finances : présentation de la fiche des données sur la commune. | 5) Installation de la fibre : conventions de droit d'usage avec le SYANE pour les parcelles A 2134 ; A 2127 et A 2117. |
| 3) Praz d'Zeures : choix du Notaire par le Département. | 6) Informations et questions diverses. |

	Points abordés	Décisions prises	Points à revoir
1	Approbation du compte-rendu de la séance du 21 Février 2022	Les membres du Conseil Municipal demandent à ce que le commentaire précisé en « point à revoir » concernant la demande de subvention auprès du Conseil Départemental soit enlevé. S'il s'agit d'une décision, ils souhaitent qu'elle soit prise et que les membres du Conseil Municipal en soient informés. Avis favorable	
4	<u>Travaux de voirie au Villard :</u> La Convention transmise par le Conseil Départemental doit être modifiée. En effet, il a été décidé, au cours du Conseil Municipal du 21/02/2022, de mettre en place des plateaux surélevés et non des écluses.	Délibération suspendue.	Convention à modifier par le Conseil Départemental.
5	Installation de la fibre : conventions de droit d'usage avec le SYANE pour les parcelles A 2134, A 2127, A 2117. Au vu des plans proposés, il semblerait que des tranchées soient prévues sur de nombreuses voies communales.	Délibérations suspendues	Pascal CHEVALLEREAU va solliciter SOGETREL

	<p>Un rendez-vous sera sollicité par Pascal CHEVALLEREAU auprès de SOGETREL pour obtenir une présentation de l'ensemble des travaux envisagés.</p> <p>La signature des conventions est conditionnée par les explications qui seront transmises à l'issue de ce rendez-vous.</p>		pour un rendez-vous.
6	Le changement de classification de la salle du catéchisme, au titre des ERP, nécessite la modification de la convention existante.	Avis favorable	
6	Modification du tarif de location pour la salle sous l'église : 800 € au lieu de 1200 € par an.	Avis favorable : 8 pour 1 abstention 3 contre	

2. Finances : présentation de la fiche des données de la commune

Fiche réalisée par le Trésorier.

Suite au dernier conseil municipal, il est décidé de ne pas augmenter l'endettement de la commune car la situation est fragile.

Aucun emprunt complémentaire ne doit être pris.

3. Praz d'Zeures : choix du Notaire par le Département

Le Conseil Départemental transmet le dossier au cabinet DERUAZ-GOUTTARD pour la gestion du dossier.

6. Informations et questions diverses :

La « salle sous l'église » a une superficie de 45 m². Pour une utilisation à l'année, le tarif est de 100 € par mois soit 1200 € par an. Ce tarif étant trop élevé il est proposé un tarif à 800 € par an.

La salle du catéchisme a changé de catégorie au titre des ERP, il convient de modifier la délibération DEL_08482021 sur laquelle il est précisé que la salle a une surface de 30 m² et peut accueillir au maximum 30 personnes. La salle a en fait une surface de 28 m² ce qui la classe en type L Catégorie 5 des ERP. En conséquence, la réglementation impose un effectif maximum de 19 personnes et non plus de 30.

Le cabinet Alpes VRD a fait passer un devis incluant les relevés topos : il faut le signer pour lancer l'étude au Col du Marais et solliciter des subventions.

Il semble que le Partner présente des faiblesses : il faut demander des devis pour savoir si il est réparable ou si un investissement doit être prévu.

L'acquisition d'une tablette numérique est prévue au budget de manière à ce que le service du périscolaire puisse disposer d'une boîte e-mail.

Fin de la Séance 22h00.

